

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

- Transformations du bâtiment n° 948
- Création d'un logement touristique

Commune d'Ormont-Dessus

Lieu-dit : Aux Creux

Adresse : Chemin des Pommiers 3

Coordonnées moyennes : 2°57'8"590 / 1°13'3"185
altitude : 1180 m. env.

Zones d'affectation : - "zone du village des Diablerets"
- "zone d'habitation de très faible densité 15 LAT"
selon PACom projeté

Zones de danger : - glissement de terrain superficiels spontanés,
danger faible (classe 2)
- effondrement, danger imprévisible (classe 10)

Secteur de protection des eaux : üB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : III

Note au recensement architectural : 4

Raccordements EC / EU : aux installations existantes

Mention : n°ID 2004/1033, dérogation LATC

Dérogation : aucune

Particularités : - parcelle 2407 en "secteur de protection du
site bâti 17 LAT" selon PACom projeté
- bâtiment existant en dérogation à l'art. 9 RCPC
(distance à la limite)

La réalisation du projet n'implique pas de mise à jour du plan RF

GÉO SOLUTIONS
ingénieurs SA

Chemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14
diablerets@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch



Parcelle n° 2407

Selon feuillet RF en date du 21.10.2024

Habitation n° 948	88 m ²
Jardin	502 m ²
Accès, place privée	21 m ²
Route, chemin	4 m ²
Total	615 m²

Propriétaires : STROZZEGA Annemarie
CUJEAN Philippe

Propriétaires des parcelles voisines

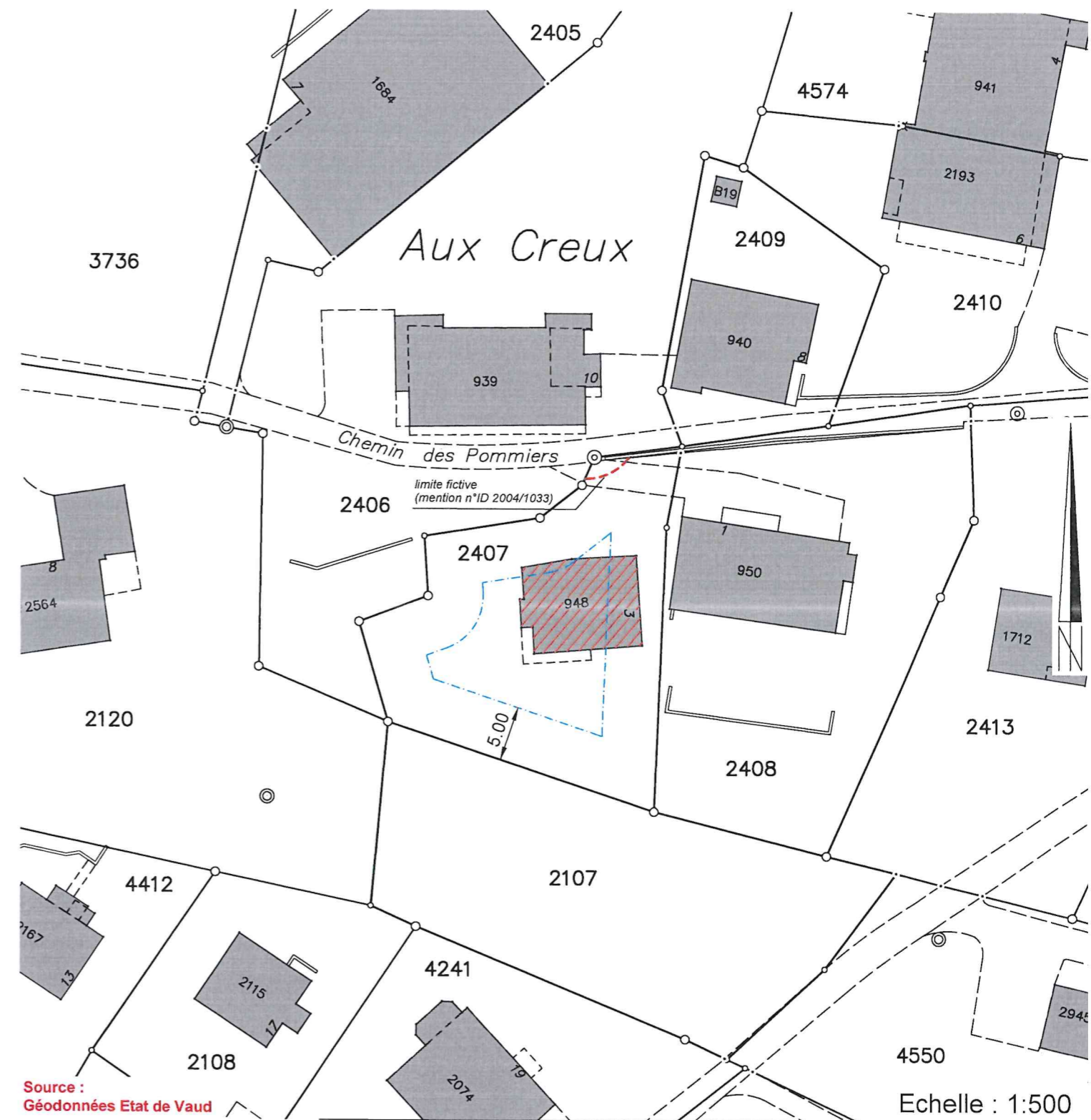
2107	LEHRIAN Claude LEHRIAN François
2120	FLÜCKIGER Marlène
2406	PPE "Chalet des Tilleuls"
2408	LEHRIAN Claude LEHRIAN François
2409	MORIER Christine MORIER Nicolas MORIER Adrien

Les Diablerets, le 24 octobre 2024

Etienne BORLOZ
Ing. HES / geom. officiel

Les propriétaires :

Strozzege *Cujan*



Source :
Géodonnées Etat de Vaud

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 1999/15384	C	Passage public
ID 1998/5922	D	Canalisation(s) prise d'eau
ID 1998/5927	D	Canalisation(s) d'eau
ID 1999/18982	C/D	Passage à pied et pour véhicules légers
ID 1999/19303	C	Canalisation(s) d'eaux usées
ID 2004/475	C	Canalisation(s) souterraine d'électricité
ID 2024/4015	C	Usufruit en faveur de STROZZEGA Annemarie
ID 2024/4016	C	Usufruit en faveur de CUJEAN Philippe

Légende :



bâtiment à transformer



limite des constructions selon art. 9 RCPC

Détails : voir plans de l'architecte